

Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD)

- Élargissement Projet Vitrine -

Rencontre spécifique PHASE 1

2 septembre 2026

Plan de la présentation

1. Accueil et objectif de la rencontre
2. Vision et objectifs poursuivis
3. Rôles et responsabilité des EÉSAD
4. Outils et balises cliniques
5. Soutien dans la mise en œuvre
6. Messages clés
7. Période de questions et échange

1. Accueil

- Mot de bienvenue

Objectif

- Présenter les éléments clés nécessaires au déploiement officiel de la phase 1 du Projet-vitrine élargi;
- Outiller les EÉSAD quant aux processus, aux outils et aux mécanismes de soutien disponibles;
- Répondre aux questions afin de faciliter la mise en œuvre du projet.

Présentation des partenaires dans le Projet-vitrine

Ministère de la santé et des services sociaux

- Émet les orientations;
- Assure le financement;
- Suivi des indicateurs;
- Assure les liens avec les partenaires.

Santé Québec

- Soutien les établissements;
- Assure l'harmonisation des pratiques et des communications;
- Assure les liens avec les partenaires.

Régie de l'assurance-maladie du Québec

- Administre le PEFSAD;
- Traite les demandes des EÉSAD;
- Suivi des indicateurs;
- Assure les liens avec les partenaires.

Réseau de coopération des EÉSAD

- Facilite le déploiement et soutien les EÉSAD impliquées;
- Assure l'harmonisation des pratiques et des communications;
- Assure les liens avec les partenaires.

Entreprises d'économie sociale en aide à domicile

- Assure la mise en œuvre du projet-vitrine;
- Assure la reddition de compte à l'aide des outils fournis.

2. Vision et objectifs poursuivis

Vision

Accroître l'accessibilité à des services de soutien à domicile, en réduisant les barrières financières, pour les personnes présentant des incapacités physiques, cognitives ou psychosociales, afin de favoriser leur autonomie, leur dignité et leur participation dans la communauté

Objectifs poursuivis

1. Favoriser un meilleur accès aux services de soutien à domicile

- Le projet-vitrine élargi a pour objectif d'optimiser l'accès aux services d'assistance personnelle (SAP), de répit et de dépannage à domicile offerts aux personnes ayant des incapacités, contribuant ainsi à leur autonomie et au maintien dans leur milieu de vie.

2. Accroître le soutien financier offert aux personnes

- Les services de SAP, de répit et de dépannage seront admissibles à une exonération financière, permettant ainsi aux personnes de bénéficier d'une réduction du tarif horaire pour ces services.

Services admissibles au PEFSAD



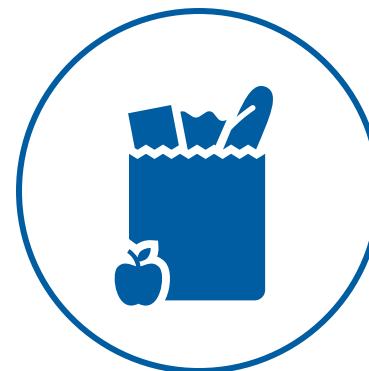
Entretien ménager léger

Balayage, époussetage, nettoyage, etc.



Entretien ménager lourd

Grand ménage, déblaiement de l'entrée principale du domicile



Approvisionnement et autres courses

Accompagnement à l'épicerie, à la banque, pharmacie, etc.



Entretien des vêtements

Lessive, repassage



Préparation de repas

Excluant les diètes particulières

Nouveaux services admissibles au PEFSAD



**Services d'assistance
personnelle**

Nouvelles règles d'admissibilité:

- Ajout de la notion **d'incapacité** qui sera appréciée par l'EÉSAD (nouveau rôle)
- **L'exonération financière** du PEFSAD s'applique pour les personnes ayant des **incapacités**.



Répit et dépannage

Le tarif déterminé par le MSSS pour les SAP et répit durant le projet-vitrine est de 34,30\$/heure.

3. Rôles et responsabilités des EÉSAD

- Article 6:
 - S'engager à respecter les critères de reconnaissance cités au Décret 1215-2026
 - Développement des compétences (réf. Art. 48)
 - Viabilité financière
 - Statut et gouvernance
 - Accessibilité et qualité des services
 - Desservir la clientèle de son secteur en offrant l'ensemble des soins et services de SAP et de répit en plus de l'aide domestique ;

3. Rôles et responsabilité des EÉSAD (suite)

- Article 48:
 - Assurer le développement des compétences de leurs employés pour rendre des services de SAP, du répit et du dépannage;
 - Procéder à l'appréciation des incapacités* de la personne;
 - Prioriser les demandes de services de SAP, de répit, dépannage et AVD selon les critères de priorisation définis dans le cadre du Projet-vitrine;
 - Documenter les données et saisir les informations nécessaires en respectant le cadre législatif en vigueur et assurer la reddition de compte;
 - Référer les personnes aux établissements lorsque leur condition requiert une évaluation professionnelle ou lorsque les besoins excèdent les balises définies dans le projet.

3. Rôles et responsabilité des EÉSAD (suite)

- Article 48 (suite) :
 - Procéder à l'appréciation* des Incapacités** de la personne;
- Article 5m):
 - **Incapacité :
 - une réduction temporaire, prolongée ou permanente ou une absence de la capacité d'accomplir certaines activités ou de remplir certains rôles ordinaires, présentée parfois comme des occupations de la vie courante;
 - une incapacité peut être physique, cognitive, liée à la santé mentale ou psychosociale.

*Appréciation : Les activités d'appréciation impliquent de recueillir plusieurs informations sur la personne et sa situation, afin de broser son portrait ou d'établir son profil au regard des services à lui proposer pour, par exemple, se prononcer sur l'admissibilité à un programme, sur le besoin de services, voire sur le besoin de services.

[FicheAideReflexionSAD_VF.pdf](#)

4. Outils et balises cliniques



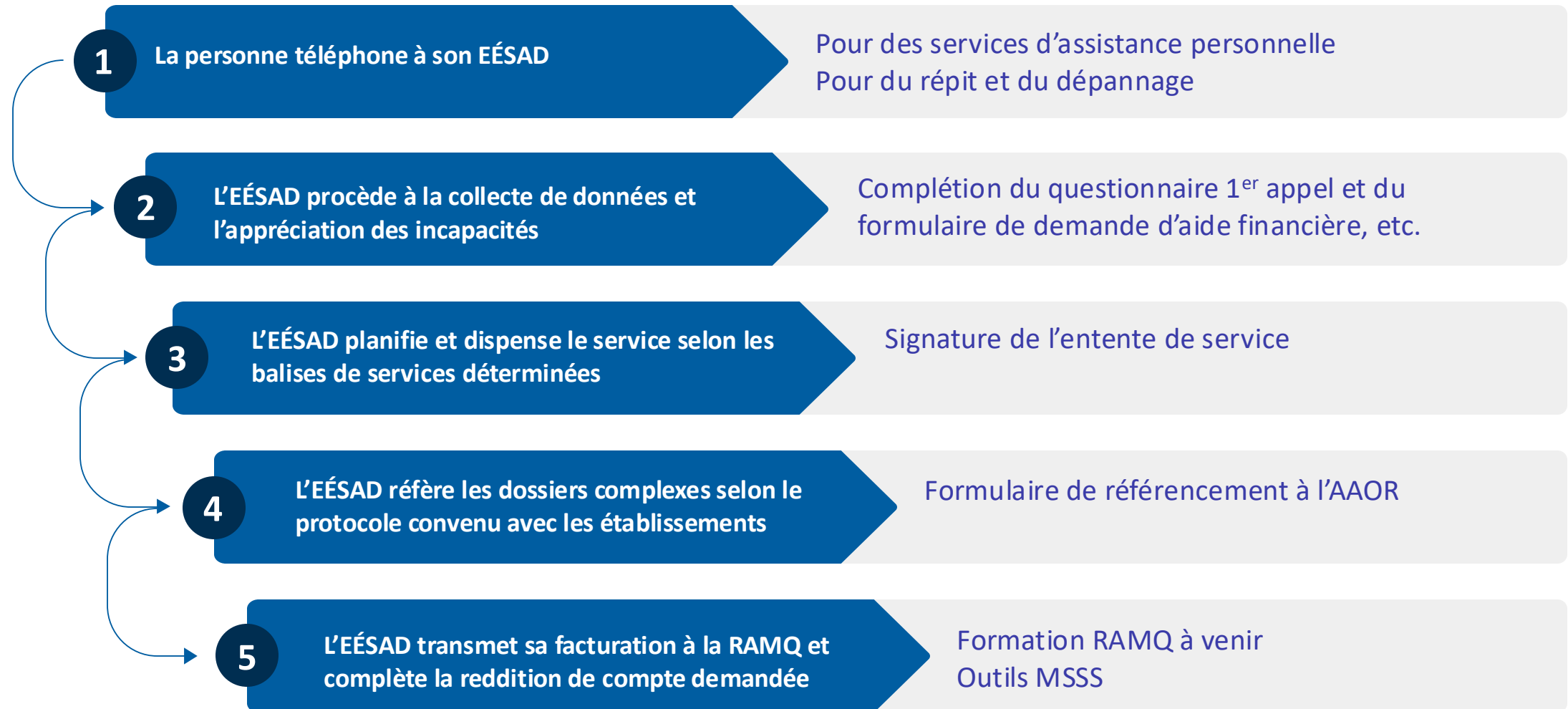
Clientèle visée par le projet-vitrine

Usager ayant une condition biopsychosociale stable ou peu problématique ou personne proche aidant nécessitant un soutien auprès de son aidé

- Les personnes qui souhaitent recevoir des services de SAP et de répit **communiquent eux-mêmes** avec leur EÉSAD;
- Les personnes connues ou non connues du SAD ou en liste d'attente pour un programme-services du CLSC peuvent :
 - **Être informées** des ressources payantes disponibles dans l'écosystème SAD (EÉSAD, entreprises privées, etc.);
 - **Conclure une entente** avec une EÉSAD, une entreprise ou un organisme, en attendant l'évaluation par un professionnel du soutien à domicile.
- Les personnes non connues du SAD qui contactent le CLSC mais qui ne sont pas admissibles aux services SAD, **peuvent être référées** vers les services de l'écosystème SAD, notamment les EÉSAD.

4. Outils et balises cliniques

Trajectoire: l'utilisateur fait lui-même sa demande à l'EÉSAD



4. Outils et balises cliniques

13

Outils à compléter

- Collecte de données
- Questionnaire premier appel EÉSAD combiné collecte
- Questionnaire premier appel EÉSAD
- Référence à l'AAOR

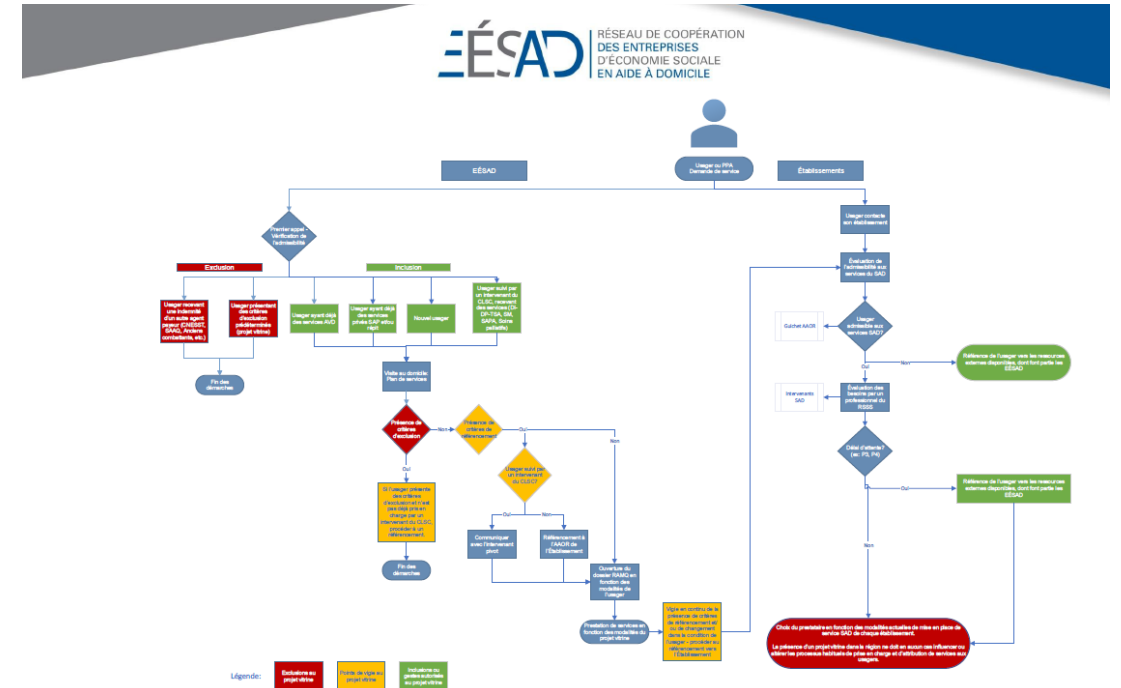
Documents de référence

- Algorithme décisionnel
- Balises de services
- Critères de priorisation de la liste d'attente
- Critères de référencement et d'exclusion
- Grille repérage maltraitance

4. Outils et balises cliniques

- Algorithme décisionnel

[Algorithme décisionnel.pdf](#)



4. Outils et balises cliniques

- Balises de services

[Balises de services.pdf](#)

Assistance à l'accomplissement des AVQ	Attribution par jour / par semaine	Détails
Soins d'hygiène complet (Ensemble du corps et cheveux)	1 x semaine (60 minutes)	- Comprend l'habillage ou le déshabillage, les lunettes et les appareils auditifs, le changement de protection, la préparation de l'activité et l'assistance nécessaire. - L'acte inclut l'entretien de la personne. - L'hygiène partielle est exclue.
Soins liés à l'habillage et au déshabillage	1 x jour (matin ou soir) (30 minutes)	- Changement de protection inclus. - La pose de bas de compression est autorisée, car il s'agit d'une activité non réglementée par la Règle de soins nationale.
Soins liés à l'entretien de la personne (Ongles, dents, prothèses dentaires, barbe, coiffure)	1 x semaine (15 minutes)	- Ongles, barbe et cheveux inclus dans la toilette complète. - Rasoir électrique ou rasoir jetable fortement recommandé. Soin à la lime automatique pour usager diabétique et/ou anticoagulé et référence à un professionnel de soins de pieds, lorsque requis (ex : ongle avec allure anormale ou atypique).
Soins liés à l'alimentation et à l'hydratation (Aide partielle)	1 x jour (déjeuner, dîner ou souper selon PPA) (30 minutes)	- Comprend la stimulation, l'aide pour couper les aliments, l'installation et le départ de la table, l'installation de protège vêtements (tablier, bavoir), l'hygiène des mains et du visage. - L'acte inclut les activités de mobilisation et d'assistance au transfert. Exclusion : Dysphagie (Aide à l'alimentation totale permise lors des répit si évaluation professionnelle par SAD effectuée au préalable et enseignement, si requis)
Soins liés à l'élimination par les voies naturelles (Fonctions vésicales et intestinales, changement de protection)	1 x jour (matin, midi ou soir) (15 minutes)	- Assistance à utiliser la toilette ou la chaise d'aisance. - Comprend l'assistance à l'habillage et au déshabillage pour l'activité, l'hygiène post-élimination et le changement de protection. - Aide au changement de protection.

4. Outils et balises cliniques

- Questionnaire premier appel EÉ SAD combiné collecte

[Questionnaire premier appel EESAD COMBINÉ COLLECTE.pdf](#)

- Questionnaire premier appel EÉ SAD

[Questionnaire premier appel EESAD.pdf](#)



Questionnaire d'admissibilité – Premier appel

Instructions

L'EÉ SAD doit s'assurer que chaque demandeur répond aux critères d'admissibilité, notamment en ce qui concerne son niveau d'autonomie. Pour permettre cette vérification, le demandeur doit répondre correctement à l'ensemble des questions contenues dans ce document. Si la personne ne satisfait pas aux critères, une orientation vers son établissement pourra être envisagée.

- 2 La présence de ce symbole vous rappelle que la question fait référence à un critère d'exclusion. Si l'utilisateur n'est pas connu du SAD, il pourrait s'avérer être un critère nécessitant une exclusion du projet. Si l'utilisateur est déjà suivi par le SAD, la recommandation est de communiquer avec son intervenant pivot afin de s'assurer d'une mise en place des services conformes aux enjeux spécifiques à l'utilisateur.

Critères de référencement des services SAP (service d'assistance personnelle) et de Répit

L'utilisateur qui répond à un ou plusieurs des critères de référencement ci-dessous doit être orienté vers l'Établissement. Dans l'attente de son évaluation par celui-ci, les services peuvent être offerts conformément aux balises de services préétablies.

Usager non connu du SAD : Transmettre le formulaire de Référence à l'AAOR

Usager connu du SAD : Communiquer avec l'intervenant pivot de l'utilisateur pour signaler les critères de référencement

- Présence de chutes fréquentes (ex : hebdomadaires ou plus);
- Problèmes cognitifs ou intellectuels graves (ex : apraxie sévère liée à la démence, incapacité à comprendre des consignes simples);
- Détérioration rapide de l'état de santé;
- Enjeux de sécurité liés aux déplacements;
- Milieu de vie insalubre ou non sécuritaire ne pouvant être corrigé par un simple grand ménage;
- Situation de vulnérabilité ou de risque (ex : abus, négligence, maltraitance, troubles du comportement);
- Besoins dépassant les balises de SAP et répit, incluant le seuil de 15 heures par semaine;
- Résultats au questionnaire Hygiène 2.0 indiquant une référence en ergothérapie.

Critères d'exclusion des services SAP (service d'assistance personnelle) et de Répit

Les clientèles exclues sont celles présentant une ou plusieurs des conditions suivantes. Dans ces situations, aucune service SAP ou de répit peuvent être offerts.

USAGER NON CONNU DU SAD:

- Usager recevant une indemnité d'un autre agent payeur (SAAQ, CNESST, Anciens combattants);
- Incapacité totale à la marche et aux transferts;
- Mobilité nécessitant deux personnes;
- Condition nécessitant un enseignement particulier (ex : corset, collier cervical, attelle d'épaule, prothèse de hanche avec restrictions);
- Obésité morbide nécessitant l'utilisation d'équipements bariatriques ou de techniques d'assistance spécifiques;
- Troubles sévères du comportement représentant un danger pour l'intervenant;
- Exclusion spécifique au service d'alimentation : dysphagie.

USAGER CONNU DU SAD:

- Valider la prise en charge directement avec l'intervenant-pivot si présence de critères d'exclusion 2 à 7.



Questionnaire d'admissibilité – Premier appel

Nom de la personne répondant aux questions : ☐ Demandeur ☐ Personne Proche Aidante ► Préciser le lien de parenté :							
Renseignements sur la personne recevant les services							
Nom :	Adresse :						
Prénom :	Ville :						
Téléphone :	Code postal :						
Date de naissance :	Age :						
Statut : ☐ Personne seule ☐ En couple	RAMQ :						
Animaux : ☐ Oui Précisez : ☐ Non	Sexe : ☐ Homme ☐ Femme						
Fumeur : ☐ Oui ☐ Non	Préférence homme / femme : ☐ Homme ☐ Femme						
Renseignements sur la PPA / contact en cas d'urgence							
Nom :	Lien :						
Téléphone :	Téléphone (2) :						
Renseignements sur la famille							
Nom du conjoint :	Enfants à charge (1) :	Enfants à charge (2) :					
Prénom :	Nom :	Nom :					
DDN (AAAA-MM-JJ) :	Prénom :	Prénom :					
Ass maladie :	DDN (AAAA-MM-JJ) :	DDN (AAAA-MM-JJ) :					
Critères à vérifier							
Êtes-vous suivi par un intervenant du CLSC? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas							
Recevez-vous des indemnités d'un autre agent payeur (SAAQ, CNESST, Anciens combattants)? ☐ Oui ☐ Non							
Comment avez-vous entendu parler de nous? Choix de réponses							
Questions relatives au soutien							
Recevez-vous de l'aide d'une personne proche aidante pour rester à la maison? ☐ Oui ☐ Non							
Si oui, réside-t-elle actuellement avec vous? ☐ Oui ☐ Non							
Quel est votre lien avec cette personne? (ex : conjoint, voisin, ami, famille) Précisez :							
Types de services demandés							
Activités vie domestique (AVQ)		Services d'assistance personnelle (SAP)					
Entretien ménage ☐		Soins d'hygiène ☐					
Préparation de repas ☐		Soins d'habillement ☐					
Approvisionnement / petites courses ☐		Soins liés à l'alimentation ☐					
Lessive ☐		Soins liés à l'élimination ☐					
Accompagnement / transport ☐		Distribution de médicaments ☐					
Grand ménage ☐		Transferts et déplacements ☐					
Autres : ☐		Installation orthèses/prothèses ☐					
Répit							
Surveillance ou gardiennage ☐	Répit ☐	Dépannage ☐					
Disponibilités de l'utilisateur							
D : Disponible ND : Non disponible							
	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
AM							
PM							
Soir							
Besoins en Aide à la vie domestique (AVD)							

4. Outils et balises cliniques

- Collecte de données au domicile

[Collecte de données \(AVQ-AVD-Répit\).pdf](#)

- Outil Hygiène 2.0 (en soutien)
 - [Hygiène 2.0 - H20](#)

Collecte de données (AVD, SAP et répit) au domicile

Nom, prénom : _____ Numéro de dossier : _____

ÉVALUATION DU DOMICILE

Milieu de vie :
☐ Maison unifamiliale ☐ 3% ☐ 4% ☐ 5%
☐ RPA ☐ Maison à étages
☐ Maison multigénérationnelle

Nombre de pièces :
Rez-de-chaussée : _____ À l'étage : _____
Sous-sol : _____ Salle(s) de bain : _____

Composition du foyer :
☐ Habite seul(e)
☐ Habite avec d'autres
Précisez : _____

Animaux : ☐ Oui
Précisez : _____

Fumeur : ☐ Oui ☐ Non

Objets à ne pas toucher : ☐ Oui
Précisez : _____

AVD : ☐ Femme ☐ Homme
SAP/répit : ☐ Femme ☐ Homme

Éléments à vérifier	Conforme	Non conforme	N/A	Éléments à vérifier	Conforme	Non conforme	N/A
EXTÉRIEUR				INTÉRIEUR			
Danger de chutes : extérieur sécuritaire (stationnement non glissant, allées et escaliers dégagés, balcon et rampes sécuritaires, etc.)	☐	☐	☐	Danger de chutes : intérieur sécuritaire : allées et escaliers bien dégagés, non glissants, munis d'une main courante, lieux non encombrés	☐	☐	☐
MESURES D'URGENCE				Salubrité (moisissure, vermines, etc.)			
Sorties d'urgences dégagées	☐	☐	☐	Produits nettoyants usage domestique	☐	☐	☐
Détecteur d'incendie fonctionnel	☐	☐	☐	Fils / matériel électrique et outils en bonne condition (ex : balayeuse)	☐	☐	☐
Correctifs à apporter : _____							

Collecte de données (AVD, SAP et répit) au domicile

TÂCHES – Services d'assistance personnelle (si applicable)

DIAGNOSTIC(S) ET PARTICULARITÉ(S) DE L'USAGER

Problème de santé : ☐ Diabétique ☐ Maladie infectieuse :
☐ Anticoagulé ☐ Jaquette ☐ Masque ☐ Gants ☐ Visière
☐ Troubles de comportement : ☐ Intégrité de la peau, préciser : _____
Choisissez un élément : _____
Préciser : _____
☐ Allergie, préciser : _____

Habitudes de vie : Choisissez un élément : _____
Douleurs, préciser : _____

MODE DE COMMUNICATION ET APPAREILS

☐ Problème visuel ☐ Autres : _____
☐ Problème d'audition ☐ Appareils auditifs ☐ Lunette
☐ Problème d'élocution ☐ Entretien : _____

LANGUE PARLÉE :

MOBILITÉ

Déplacement : Choisissez un élément : _____
☐ Transfert avec lève-personne ☐ Transfert chaise lit
☐ Niveau d'assistance : _____ Note : exclu ☐ Lit électrique
Choisissez un élément : _____ Préciser : _____
☐ Positionnement particulier au lit
Niveau d'assistance : _____

ALIMENTATION

CONSIGNES POUR L'ALIMENTATION :
☐ Couper les aliments
☐ Stimulation
☐ Installation de protèges-vêtements

Statistiques

Profil : Choisissez un élément : _____

Résultat Hygiène 2.0

No de référence : _____
Recommandation : _____

ÉQUIPEMENTS DE SALLE DE BAIN

☐ Tapis : ☐ Intérieur ☐ Extérieur
☐ Banc de bain ☐ Plancher de bain
☐ Tabouret de douche ☐ Banc de transfert

☐ Poignée à ventouse (voir dessin)
☐ A : Entrée du bain
☐ B : Au-dessus du robinet
☐ C : Mur du fond

☐ Barre d'appui (nombre) : _____

Note : _____

4. Outils et balises cliniques

- Critères de priorisation de la liste d'attente

[Critères de priorisation de la liste d'attente.pdf](#)



Critères de priorisation de la liste d'attente (Aide à la vie domestique, Services d'assistance personnelle et Répît)

Instructions :

- Les critères de priorisation listés ci-dessous servent d'indicatif seulement. Ils permettent de guider le jugement nécessaire à la classification des priorités;
- Le délai maximal de prise en charge est de 30 jours (pour les P5);
- Les délais peuvent être compromis selon la décision d'admissibilité de la RAMQ (entre 24h et 72h);
- L'analyse des dossiers / demandes doit être faite dans un délai de 24h à 72h (selon les journées ouvrables);
- Une révision des dossiers en liste d'attente doit automatiquement être faite lorsque le délai d'attente atteint 30 jours pour effectuer un reclassement de priorité.
 - Dans le cas où l'ÉESAD est dans l'impossibilité de prendre en charge l'usager ou que les critères d'exclusions et/ou les balises de services établis soient dépassés, le dossier doit être transmis au CI(U)SSS, sans délai.

Priorités	Description
P1 Prise en charge ≤ 48 hrs	• Services essentiels compromis – danger imminent en cas d'absence d'aide (ex : lever/coucher, alimentation, médication, etc.); • Vivant seul - Réseau absent ou complètement épuisé; • Indice de vulnérabilité élevé (biologiques, physiques et sociaux) *; • Convalescence (post-chirurgie, urgence temporaire); • Clientèle en perte d'autonomie sévère;
P2 Prise en charge ≤ 7 jours	• Capacité de compenser limitée dans le temps – services essentiels; • Réseau limité ou réseau avec début d'épuisement; • Indice de vulnérabilité moyen (biologiques, physiques et sociaux); • Convalescence prévue (sortie d'hôpital, filet de sécurité requis); • Clientèle en perte d'autonomie modérée (physique ou cognitive);
P3 Prise en charge ≤ 14 jours	• Réseau présent, mais en prévention de l'épuisement; • Indice de vulnérabilité bas (biologiques, physiques et sociaux); • Risque d'aggravation de l'état sans mise en place des services; • Clientèle en légère perte d'autonomie (physique ou cognitive);
P4 Prise en charge ≤ 21 jours	• Réseau présent et sans risque d'épuisement, pour l'instant; • Indice de vulnérabilité quasi inexistant; • Clientèle autonome; • Services complémentaires aux services déjà en place; • Grand ménage – milieu insalubre;
P5 Prise en charge ≤ 30 jours	• Grand ménage général; • Population active;

* Consulter le document *Priorisation de la liste d'attente – Grille*

4. Outils et balises cliniques

- Critères de référencement et d'exclusion

[Critères de référencement et d'exclusion.pdf](#)

- Référence à l'AAOR

[Référence à l'AAOR.pdf](#)

ÉESAD | RÉSEAU DE COOPÉRATION
DES ENTREPRISES
D'ÉCONOMIE SOCIALE
EN AIDE À DOMICILE

Projets vitrines Critères de référencement et d'exclusion

Critères de référencement des SAP (services d'assistance personnelle) et de répit
L'utilisateur qui répond à un ou plusieurs des critères de référencement ci-dessous doit être orienté vers l'Établissement. Dans l'attente de son évaluation par celui-ci, les services peuvent être offerts conformément aux balises de services préétablies.

Usager non connu du SAD : Transmettre le formulaire de *Référence à l'AAOR*
Usager connu du SAD : Communiquer avec l'intervenant pivot de l'utilisateur pour signaler les critères de référencement

1. Présence de chutes fréquentes (ex : hebdomadaires ou plus);
2. Problèmes cognitifs ou intellectuels graves (ex : apraxie sévère liée à la démence, incapacité à comprendre des consignes simples);
3. Détérioration rapide de l'état de santé;
4. Enjeux de sécurité liés aux déplacements;
5. Milieu de vie insalubre ou non sécuritaire ne pouvant être corrigé par un simple grand ménage;
6. Situation de vulnérabilité ou de risque (ex : abus, négligence, maltraitance, troubles du comportement);
7. Besoins dépassant les balises de SAP et répit, incluant le seuil de 15 heures par semaine;
8. Résultats au questionnaire Hygiène 2.0 indiquant une référence en ergothérapie.

Critères d'exclusion des services SAP (service d'assistance personnelle) et de Répit
Les clientèles exclues sont celles présentant une ou plusieurs des conditions suivantes. Dans ces situations, aucun service SAP ou de répit peuvent être offerts.

USAGER NON CONNU DU SAD:

1. Usager recevant une indemnité d'un autre agent payeur (SAAQ, CNESST, Anciens combattants);
2. Incapacité totale à la marche et aux transferts;
3. Mobilité nécessitant deux personnes;
4. Condition nécessitant un enseignement particulier (ex : corset, collier cervical, attelle d'épaule, prothèse de hanche avec restrictions);
5. Obésité morbide nécessitant l'utilisation d'équipements bariatriques ou de techniques d'assistance spécifiques;
6. Troubles sévères du comportement représentant un danger pour l'intervenant;
7. Exclusion spécifique au service d'alimentation : dysphagie.

USAGER CONNU DU SAD:

- Valider la prise en charge directement avec l'intervenant-pivot si présence de critères d'exclusion 2 à 7.

Mise à jour : 2026-08-05

RÉFÉRENCE À L'AAOR (ÉESAD)
Référence effectuée dans le cadre du PEFSAD-Projet Vitrine

Nom et prénom de l'utilisateur : _____
Adresse : _____
Numéro de téléphone : _____
D/N : _____ Sexe : _____ RAMQ : _____
Nom et prénom PPA : _____ Lien : _____
Coordonnées PPA : _____
L'utilisateur a consenti à la référence : ☐ Oui ☐ Non
Raison de la demande : _____

Éléments à cocher si pertinents

☐ Avis de prise en charge d'un usager recevant déjà des services SAP et Répit du SAD (raisons précisées en commentaires);

☐ La présence de chutes fréquentes (ex : hebdomadaire);

☐ Des problèmes cognitifs ou intellectuels graves (ex : présence d'apraxie sévère liée à la démence, ne comprend pas les consignes simples);

☐ La présence d'une situation de vulnérabilité et de risques dans le milieu de vie;

☐ Une situation complexe qui nécessite une approche interdisciplinaire (ex : adaptation du domicile);

☐ Une détérioration rapide de sa condition de santé;

☐ Usager présentant des enjeux de sécurité au déplacement;

☐ Milieu de vie insalubre et/ou non sécuritaire;

☐ Présence d'une situation de vulnérabilité et de risques dans le milieu de vie (abus, négligence, maltraitance, milieu à risque, proches problématiques, trouble de comportement, etc.);

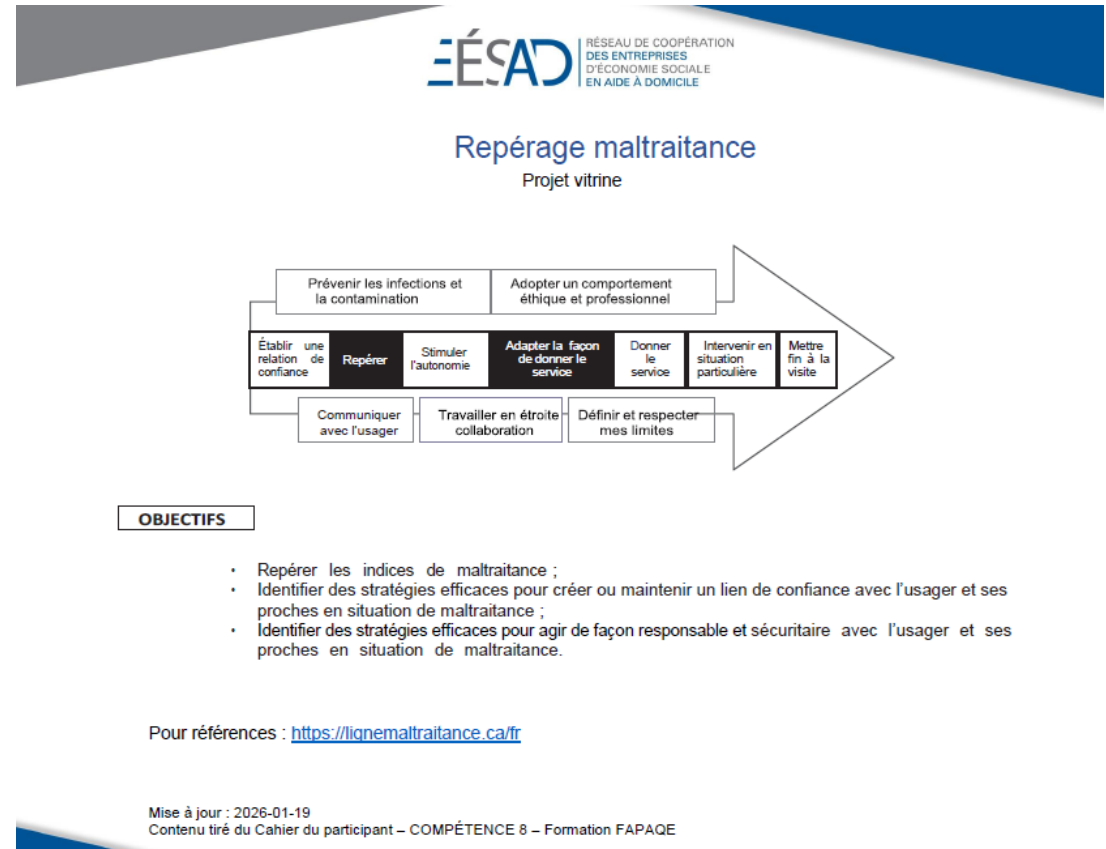
☐ Autres : _____

Précisions / commentaires : _____

4. Outils et balises cliniques

- Grille repérage maltraitance

[Grille repérage maltraitance.pdf](#)



5. Soutien dans la mise en œuvre



5. Soutien dans la mise en œuvre

Ressources disponibles

- MSSS:
 - Services Québec : Guichet multiservice des services gouvernementaux offerts aux individus et aux entreprises sur tout le territoire. Sa mission est d'offrir un accès simplifié aux services publics : [Services Québec | Gouvernement du Québec](#)
 - Adresse courriel MSSS pour des questions cliniques : projetvitrinepefsad@msss.gouv.qc.ca
- RAMQ :
 - Page d'informations : [Aide domestique | Régie de l'assurance maladie du Québec \(RAMQ\)](#)
 - Lignes de communication pour le service à la clientèle
 - Adresse courriel pour toutes questions concernant la facturation : projet-vitrine-PEFSAD@ramq.gouv.qc.ca
- RCÉESAD :
 - Plusieurs outils ont été créés pour le projet-vitrine, ces outils seront à votre disposition pour le déploiement du projet-vitrine élargi
- Santé Québec :
 - Outils de communication créés pour les établissements

5. Soutien dans la mise en œuvre

Rencontre entre les EÉSAD et le RCEÉSAD	Comité de suivi des opérations	Gestion SAD concertée	Plans d'action régionaux concertés (PARC)
• Discuter du déploiement du projet-vitrine • Soulever les enjeux Personnes impliquées: • Personne désignée/EÉSAD • Personne désignée du RCEÉSAD 1x/semaine	• Discuter du déploiement • Dénouer les enjeux soulevés aux rencontres entre les EÉSAD et le RCEÉSAD Personnes impliquées: • Personne désignée/établissement • Personne désignée RCEÉSAD • Conseillère SQ • Conseillère RAMQ • Conseillère MSSS 1x/semaine	• Suivi du projet-vitrine en point statutaire avec les directeurs SAD Personnes impliquées: • Établissements 1x/mois	• Suivi du projet-vitrine en point statutaire Personnes impliquées: • EÉSAD • RCEÉSAD • Établissements Fréquence déterminée par chacune des régions

5. Soutien à la mise en œuvre

Reddition de compte

- Fermeture des données au 13 septembre 2026 pour les 3 EÉSAD du projet-vitrine
- Début de la reddition de compte le 14 septembre 2026 pour les 16 EÉSAD de la phase 1

Orientations :

- Utilisation des rapports extraits de vos systèmes informatiques existants
- Consolider les données collectées dans un portail sécurisé (un lien vous sera transmis)
- Ingestion et traitement de données par le MSSS dans une plateforme de données modernes
- Fréquence du dépôt des données par les EÉSAD :
 - mensuelle, un calendrier vous sera transmis

6. Messages clés

- Participer au projet-vitrine conformément aux modalités prévues au décret;
- S'engager et contribuer aux différentes rencontres (ex: formation de la RAMQ, comités opérationnels, etc.);
- Évaluer les besoins en recrutement et en embauche;
- Identifier les besoins de formation des aides à domicile pour la prestation des services d'assistance personnelle et de répit;
- Harmoniser les pratiques entre les EÉSAD pour offrir des services de qualité;
- Produire la reddition de compte selon la modalité et la fréquence établies;

7. Période de questions et échange

